



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cancer du sein

Question écrite n° 3197

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le cancer, et plus particulièrement, sur le dépistage du cancer du sein. En effet, seulement 40 % des femmes se font dépister, alors qu'un taux de 70 % ferait espérer un gain de diminution de la mortalité de 25 %, ou de passer d'un taux de guérison actuellement de 80 % à 85 %. Il convient de connaître les raisons de ce taux très bas et d'informer les femmes de l'intérêt du dispositif en les alertant clairement sur le dépistage mais aussi sur les examens complémentaires nécessaires. À ce titre, il lui serait agréable de connaître la position du Gouvernement quant à la prise en charge à 100 % desdits examens dans le cadre d'un dépistage.

Texte de la réponse

Le ministère chargé de la santé a été à l'initiative d'une généralisation d'un programme organisé de dépistage du cancer du sein à l'ensemble du territoire national. Depuis 2004, toutes les femmes âgées de cinquante à soixante-quatorze ans se voient proposer une mammographie avec deux incidences radiologiques prise en charge à 100 % par l'assurance maladie tous les deux ans. Le taux de participation à ce programme est évalué à 50,7 % en 2007 par l'Institut de veille sanitaire. Parallèlement, un nombre important de femmes suivent un dépistage à titre individuel en dehors de ce programme. La couverture par mammographie de la population féminine ciblée est ainsi estimée à plus de 60 % par l'une ou l'autre de ces modalités. L'autorisation récente de la technologie numérique dans le programme devrait permettre d'inclure de nouveaux centres de radiologie dans le programme conduisant à une augmentation de cette participation. L'Institut national du cancer réalise régulièrement des campagnes médiatiques et un mois de sensibilisation au cancer du sein appelé « Octobre rose » a été mis en place dans ce but.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3197

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 août 2007, page 5248

Réponse publiée le : 3 juin 2008, page 4713